



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/012

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

<u>Date de la Convocation</u> 27/02/24

<u>Date de mise en ligne</u> 12/03/24

Objet de la Délibération

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SIRPEA.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL,

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

SARICA, DESCHAMPS, PERSYN Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme VITRICE procuration à M. SARICA
Secrétaire: M. JUMEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association SIRPEA qui met en œuvre les actions de soutien aux enfants scolarisés à l'hôpital de jour du C.H. G. Marchant.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, M. le Maire, Christophe Tountevich

Le secrétaire de séance Christophe Jumel

